

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026-77**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	34

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 09 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (29) : Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – Didier MILLIEX - François MONTI – Rose Marie MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Anne POLI - Alexandra SAMPIERI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs (5) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Josepha ALBERTINI- Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Corinne MATTEI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO- Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Ange LAMBERTI- Frédéric RAO donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI –

Absents (3) : Paul ALFONSI - Isabelle GUIDONI – Jean-François MATTEI -

Objet de la délibération : Désignation des élus référents pour le PEP PAPI Marana Golo

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

- Considérant la démarche PAPI initiée par la CCMG via la déclaration d'intention en date du 20 avril 2022, le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Marana Golo et validé par la DREAL de Corse le 30 septembre 2024.
- Considérant le périmètre d'exécution du PEP PAPI Marana Golo, comprenant le Territoire à Risques Important d'inondation (TRI) de la Marana ainsi que le bassin versant du Golo. Le PEP PAPI Marana Golo est mené en partenariat avec les communautés de communes de Castagniccia Casinca et Pasquale Paoli, concernant les actions menées sur le bassin versant du Golo. La CCMG est porteuse du PEP.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260609-2026-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

- Considérant la mise en œuvre du partenariat pour l'exécution du PEP PAPI Marana Golo grâce à 3 conventions :
 - Une convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la CCMG, la CCPP et la CCCC, validée par délibération 2025/42 en date du 28 mars 2025 ;
 - Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCCC et la CCMG, validée par délibération 2025/41 en date du 28 mars 2025 ;
 - Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCPP et la CCMG, validée par délibération 2025/40 en date du 28 mars 2025.

- Considérant l'installation d'un nouveau Conseil Communautaire et l'élection du Président de la CCMG par délibération 2026/16, du 31 mars 2026, ainsi que la réélection des Vice-Présidents, par délibération 2026/18 en date du 31 mars 2026, il est proposé de désigner deux élus référents pour la poursuite de la démarche PAPI de Marana Golo (1 membre titulaire et 1 membre suppléant). Ces référents représenteront la CCMG lors des instances de gouvernance relatives au PAPI Marana Golo et auprès du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque inondation).

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- **Désigne** les représentants suivants pour représenter la CCMG lors des instances de gouvernance relatives au PAPI Marana Golo et auprès du CEPRI :
 - Élu référent titulaire : Joseph GALLETTI
 - Élu référent suppléant : Christophe GRAZIANI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI